



CONSEIL MUNICIPAL **du 16 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze, le seize février, à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

Étaient présents : Mmes ABGRAL – ARMINGAUD – BITARD – BOILEAU – DE CALBIAC –
INSERGUET – LECHEVALLIER – TESSIER – PAJOT – RICOU – RIVES-FAULQUES
MM. ARCICAULT – JAMPIERRE – LAVILLE – LEMAITRE – MEYSTRE – PLANTIER –
TESSIER – VIAUD – VILLA – DAVID

Était absente : Mme Marine DOS SANTOS (Pouvoir à M. ARCICAULT)

A été élue secrétaire : Mme Nicole INSERGUET

ORDRE DU JOUR

Présentation par Monsieur Laurent SCHNELL du SIG et de l'Observatoire

1. Travaux d'entretien et d'investissement ONF 2015
2. Achat de matériel dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde
3. Recrutement d'un agent en Contrat d'Avenir pour la gestion des marais
4. Création de 4 postes saisonniers et d'un poste de placier pour le marché
5. Recrutement d'un vacataire pour les T.A.P.
6. Remboursement par Office de tourisme du trop versé sur subvention patinoire
7. Subvention pour une classe « découverte » organisée par l'école élémentaire
8. Attribution d'une dotation au collège Aliénor d'Aquitaine pour financer les sorties éducatives
9. Spectacle offert aux bénévoles des T.A.P.
10. Autorisation donnée à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron de demander un agrément dérogatoire au titre du dispositif « PINEL »
11. Ouverture de crédits avant le vote du budget pour achat de matériel électoral (équipement 3^{ème} bureau de vote)
12. Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion (remplacement du pélican)
13. Prise en charge d'une journée de formation « élus » organisée par l'AMF 17
14. Prise en charge des frais de formation BAFA
15. Prise en charge d'une formation payante pour un agent
16. Reconduction du dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques

Questions diverses :

- Suivi du dossier de modification du PLU
- Patrimoine bâti de la Commune (devenir de la Grange des Arts)
- Dossier Fief Melon

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance du 12 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

Il donne la parole à Monsieur Laurent SCHNELL du Pays Marennes-Oléron.

Présentation du SIG (Système d'Information Géographique) par Monsieur Laurent SCHNELL et de l'Observatoire Territorial par Monsieur Paul HEDIN

M. Laurent SCHNELL présente le **nouveau Portail Cartographique du Pays Marennes Oléron** qui permet aux collectivités du Pays Marennes Oléron d'accéder à des outils autour de la cartographie et de l'observatoire territorial du Pays.

Il précise que l'investissement lié à la mise en place d'un nouvel outil SIG, intégralement en ligne, pour les collectivités du territoire marque une nouvelle fois la volonté du Pays Marennes Oléron d'**inscrire dans la durée** la mutualisation des Systèmes d'Information Géographique.

Le portail propose 3 accès :

- **SIG collectivités** (avec identification) en direction des agents et des élus des 15 communes, des 2 Communautés de Communes et du Pays Marennes Oléron
- **Marennes Oléron à la carte**, une cartographie grand public à l'interface épurée (projet reporté à début 2016)
- **Observatoire territorial** qui ouvre la porte vers un important nombre d'indicateurs, ainsi que vers des outils métiers variés

Les SIG, tels qu'ils sont utilisés dans les collectivités locales, ont un double objectif :

- aider à la gestion de certaines compétences (voirie, réseaux, urbanisme)
- apporter un éclairage à la décision des élus sous forme de cartes précises ou de simulations concernant de futurs aménagements.

M. Laurent SCHNELL, après avoir montré à l'assemblée quelques exemples des multiples fonctionnalités offertes par le portail en terme de cartographie passe la parole à M. Paul HEDIN pour présenter **l'Observatoire Territorial du Pays Marennes Oléron**.

M. HEDIN expose qu'en collaboration avec les services des 2 Communautés de Communes, ce dispositif d'aide à la décision, au service des élus, a pour objectif d'être l'outil permettant le suivi de l'évolution du territoire, d'orienter les politiques publiques et d'évaluer les actions à travers la mise à disposition d'indicateurs statistiques et cartographiques répondant aux problématiques du territoire. La communication auprès des partenaires et du grand public à travers diverses publications reste également un enjeu fort.

Il illustre son propos par des exemples de restitutions graphiques des données traitées par le module.

Monsieur le Président remercie les deux intervenants pour leurs présentations et procède à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour de la séance.

DÉLIBÉRATIONS

1. Travaux d'entretien ONF 2015

Monsieur le Président présente les travaux d'entretien 2015 proposés par l'Office National des Forêts sur la commune de DOLUS D'OLÉRON pour un coût total de 18 975,29 €, financés par le Conseil Général de la Charente-Maritime à hauteur de 7 430,04 euros et avec une participation à solliciter auprès de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron à hauteur de 160,08 euros, soit un net à charge pour la Commune de 11 385,17 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver les travaux d'entretien 2015** à réaliser par l'Office National des Forêts sur la commune de DOLUS D'OLÉRON et **de participer financièrement à hauteur de 11 545,25 euros maximum**, selon les travaux réalisés, dont :

- entretien des voies de circulation et de stationnement
- entretien du dispositif anti-pénétration
- entretien du mobilier et de la signalétique
- accès Plage
- forfait « Urgences »

- **de solliciter une participation de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron** dans le cadre de la Charte Oléron Qualité Littoral pour un montant **de 160,08 euros**.

Les travaux seront réalisés en totalité en régie d'office par les soins des services de l'O.N.F., maître d'œuvre, maître d'ouvrage et ils seront contrôlés par la Commune qui procèdera avec le service forestier à leur réception et à l'établissement du procès-verbal correspondant.

La dépense sera imputée à l'article 65731 du Budget Primitif 2015.

La présente délibération vaut convention entre la Commune et l'Office National des Forêts, représenté par le Chef du Centre de LA ROCHELLE.

1bis. Travaux d'investissement ONF 2015

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'investissement en forêt domaniale proposé par l'Office National des Forêts pour 2015 sur la Commune, pour un montant total prévisionnel de 19 465,22 € et portant sur :

- la fourniture et pose de garage à vélos : parking du Treuil
- la fourniture et pose de cache-conteneurs : parkings de La Perroche, La Rémigeasse, le Treuil, l'Écuissière, Vertbois et Trillou
- la fourniture et pose de panneaux routiers : parkings du Treuil, l'Écuissière et La Perroche
- la fourniture et pose de caillebotis pour accès PMR à la plage de Vertbois,

Il précise que ces travaux sont financés par le Conseil Général de la Charente-Maritime à hauteur de 3 893,04 euros et qu'une participation de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron peut être sollicitée également à hauteur de 3 893,04 euros, soit un net à charge pour la Commune de 11 679,14 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver les travaux d'investissement 2015** ci-dessus énumérés à réaliser par l'Office National des Forêts sur la commune de DOLUS D'OLÉRON, **et de participer financièrement à hauteur de 15 572,18 € maximum**, selon les travaux réalisés,

- **de solliciter une participation de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron** dans le cadre de la Charte Oléron Qualité Littoral **pour un montant de 3 893,04 euros,**

Les travaux seront réalisés en totalité en régie d'office par les soins des services de l'O.N.F., maître d'œuvre, maître d'ouvrage et ils seront contrôlés par la Commune qui procèdera avec le service forestier à leur réception et à l'établissement du procès-verbal correspondant.

La dépense sera imputée à l'article 20411 du Budget Primitif 2015.

La présente délibération vaut convention entre la Commune et l'Office National des Forêts, représenté par le Chef du Centre de LA ROCHELLE.

2. Achat de matériel dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de 2 800 euros qui sera inscrit à l'article 2188 du Budget 2015 pour permettre l'acquisition sans délai du matériel nécessaire, tel que des mégaphones, des talkies walkies, des casques avec lampe frontale, des couvertures de survie, pour parer à l'éventualité d'une crise susceptible de déclencher la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

3. Recrutement d'un agent en Contrat d'Avenir pour la gestion des marais

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide, dans le cadre de la mission de protection du trait de côte, de recruter un agent éligible à un emploi d'avenir, afin de procéder au nettoyage et à l'entretien des marais de la commune, pour une période de 12 mois et pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 64168 du Budget 2015.

Madame PAJOT demande pour quels marais.

Monsieur GENDRE répond que cela concerne tous les marais de la commune. Il précise que l'agent sera affecté à l'équipe du service « espaces verts » de la commune et qu'il partagera son temps entre les marais et les espaces verts de la commune en fonction des besoins.

4. Création de 4 postes saisonniers et d'un poste de placier pour le marché

Considérant le surcroît de travail occasionnel au niveau des services techniques avant et pendant la saison estivale, et la nécessité de recruter un placier/régisseur saisonnier pour le marché, le Conseil Municipal décide **de créer** :

- **1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} avril au 31 août 2015 à temps complet**
- **1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} juin au 30 septembre 2015 à temps complet**
- **2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} juillet au 31 août 2015, à temps complet**
- **1 poste de placier/régisseur, adjoint technique de 2^{ème} classe du 15 mars au 15 septembre 2015, à temps non complet (23/35^{ème})**

Le recrutement s'effectuera sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6413 du Budget 2015.

5. Recrutement d'un vacataire pour les T.A.P.

Le Conseil Municipal décide de recruter ponctuellement et à titre exceptionnel un vacataire pour animer des séances de « DANSE AFRICAINE », auprès des enfants de l'école maternelle dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, pour une vacation de 6 heures, et **de rémunérer cette vacation sur la base d'un montant forfaitaire de 120 € brut.**

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6413 du Budget 2015.

6. Remboursement par Office de tourisme du trop versé sur subvention patinoire

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 25 novembre 2014 autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association « Office de Tourisme de DOLUS D'OLÉRON » dans le cadre de l'animation des fêtes de fin d'année qu'elle a assurée dans la Salle des Fêtes du 13 au 31 décembre 2014 autour de la patinoire synthétique.

Il expose que le bilan de cette opération fait apparaître un excédent de 2 628,83 € que l'Association souhaite reverser à la Commune,

Le Conseil Municipal décide d'accepter le reversement par l'association « Office de Tourisme de DOLUS D'OLÉRON » de la somme de 2 628,83 € correspondant au trop perçu de la subvention accordée à ladite association dans le cadre de l'animation des fêtes de fin d'année qu'elle a assurée dans la Salle des Fêtes du 13 au 31 décembre 2014 autour de la patinoire synthétique.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 773, section Fonctionnement du Budget de l'exercice 2015.

7. Subvention pour une classe « découverte » organisée par l'école élémentaire

Suite à une demande formulée par l'école élémentaire de DOLUS D'OLÉRON, et sur proposition de Monsieur le Président, **le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'école élémentaire Maurice Renard de DOLUS D'OLÉRON une subvention d'un montant de 60 € par élève**, pour participer au financement d'une classe de découverte en Ariège, organisée du 19 au 24 avril 2015 pour les élèves de CE1/CE2 pour un coût total de 8 300 €.

La dépense sera imputée à l'article 65737 du Budget 2015.

8. Attribution d'une dotation au collège Aliénor d'Aquitaine pour financer les sorties éducatives

Monsieur le Président expose que Madame la Principale du Collège Aliénor d'Aquitaine a formulé une demande de don global auprès de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour financer les sorties pédagogiques des élèves et demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention globale au prorata du nombre d'élèves de Dolus.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (abstentions de Mesdames BITARD Julie et PAJOT Karine) d'attribuer au Collège Aliénor d'Aquitaine du CHÂTEAU D'OLÉRON une dotation sur le Budget 2015 de la Commune, **d'un montant de 22 euros par élève domicilié à DOLUS D'OLÉRON**, versée sous forme d'une subvention destinée à financer en partie les sorties pédagogiques organisées par le collège.

Toutefois, **les actions bénéficiant de cette dotation devront être cofinancées par des actions initiées par les élèves** prouvant leur implication dans ces projets. Un bilan sera présenté par l'Etablissement en fin d'année.

La dépense sera imputée à l'article 65737 du Budget 2015.

9. Gratification des bénévoles intervenant dans le cadre des activités périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015

Monsieur le Président rappelle les conditions de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour cette année scolaire 2014-2015 et la nécessité de faire appel à des volontaires bénévoles afin d'assurer notamment la sécurité des enfants sur les trajets des lieux d'activités des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Il propose d'attribuer de manière exceptionnelle une gratification aux 16 bénévoles intervenant durant cette année scolaire pour les remercier de leur aide précieuse et de leur disponibilité en leur offrant un billet de spectacle de leur choix au Théâtre d'Ardoise à DOLUS d'OLERON durant la saison culturelle 2015, et présente le devis proposé par le théâtre d'Ardoise pour 16 places à un tarif unique de 15,00 € quel que soit le spectacle choisi, soit un montant global de 240 ,00€ à régler directement au Théâtre d'Ardoise,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (11 votes Pour - 7 votes Contre (ABGRAL Y., ARMINGAUD S., DAVID G. LECHEVALLIER S., PAJOT K., RICOU J., RIVES-FAULQUES F.) et 5 abstentions (BITARD J., BOILEAU B., DE CALBIAC P., INSERGUET N., VILLA P.))

- d'attribuer de manière exceptionnelle, une gratification aux 16 bénévoles intervenant durant cette année scolaire 2014-2015, **sous la forme d'un billet de spectacle** de leur choix au Théâtre d'Ardoise à DOLUS D'OLERON durant la saison culturelle 2015, **d'une valeur de 15 €** et de payer directement le Théâtre d'Ardoise sur présentation d'une facture d'un montant total maximum de 240 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 64138 du Budget 2015

10. Autorisation donnée à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron de demander un agrément dérogatoire au titre du dispositif « PINEL »

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que suite à la révision du zonage « A/B/C », les communes oléronaises se trouvent déclassées de la zone B1 (zone très tendues) à la zone B2 (zones tendues).

Ce zonage concerne plusieurs dispositifs du logement, dont les paramètres varient en fonction de chaque zone. Figurent parmi ces dispositifs l'investissement locatif intermédiaire « Pinel » (anciennement Duflot), mais aussi d'autres dispositifs d'aide au logement comme le Prêt à Taux Zéro (PTZ), le Prêt Social Accession Location (PSLA) et le Prêt d'Accession Sociale (PAS) à la propriété.

Le classement en zone B2 permet à la Commune d'être éligible au nouveau dispositif d'investissement locatif. Toutefois, Monsieur le Maire précise que malgré l'arrêté interministériel du 1er août 2014 classant la commune de DOLUS D'OLÉRON en zone B2, l'éligibilité au dispositif « Pinel » n'est pas acquise de droit, mais est subordonnée à l'obtention d'un agrément dérogatoire de Madame la Préfète de la Région Poitou-Charentes. Il propose au Conseil Municipal qu'un agrément dérogatoire soit demandé.

- VU l'arrêté interministériel de révision du zonage «A/B/C» du 1er août 2014, publié le 6 août 2014 et classant la commune de DOLUS D'OLÉRON en zone B2 ;

- VU l'article 199 novovicies du Code Général des Impôts qui prévoit que « les communes qui n'appartiennent pas à celles qui ont fait l'objet d'un arrêté de classement, mais qui se caractérisent par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logement, et par des besoins particuliers en logement locatif », peuvent faire l'objet d'un agrément dérogatoire ;

- VU la circulaire du 26 juin 2013 relative au dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire qui prévoit que la demande d'agrément dérogatoire est formulé par l'EPCI lorsqu'il est doté d'un PLH exécutoire ;

- VU le Programme Local de l'Habitat de l'Île d'Oléron adopté par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2011 et son bilan intermédiaire validé le 17 septembre 2014 et faisant état du niveau de tension du marché et des besoins particuliers en logements locatifs ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable, et d'autoriser Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron de solliciter un agrément dérogatoire au titre du dispositif « Pinel » auprès de Madame la Préfète de la Région Poitou-Charentes pour la commune de DOLUS D'OLÉRON.

11. Ouverture de crédits avant le vote du budget pour achat de matériel électoral (équipement 3^{ème} bureau de vote)

Vu la délibération n° 2014-09-29/03 en date du 29 septembre 2014 portant création d'un 3^{ème} bureau de vote pour la commune de DOLUS D'OLÉRON ;

- Vu les articles L62, L62-2, L63, D56-1 à D56-3 du Code Électoral prescrivant les modalités d'implantation d'un bureau de vote, notamment en direction des personnes handicapées,

- Vu les articles L51 et R28 du Code Électoral prescrivant les modalités d'affichage pendant la durée de la période électorale,

- Considérant la nécessité d'équiper le 3^{ème} bureau de vote du matériel électoral nécessaire au déroulement des divers scrutins et d'acquérir de nouveaux panneaux pour l'affichage électoral en vue de l'élection des conseillers départementaux du 22 mars 2015,

- Considérant les devis obtenus auprès des entreprises spécialisées,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, dans l'attente du vote du Budget 2015, d'ouvrir les crédits nécessaires à l'achat du matériel électoral (urnes, isolements, panneaux d'affichage et autre matériel) pour un montant de 4 000 euros, pour l'équipement du 3^{ème} bureau de vote de la commune de DOLUS D'OLÉRON et le respect des règles d'affichage en période électorale,

Ces crédits seront inscrits à l'article 2188, section Investissement du Budget de l'exercice 2015.

12. Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion (remplacement du pélican)

Considérant d'une part la volonté de l'équipe municipale de poursuivre sa démarche volontaire de développement durable et afin de répondre à des besoins supplémentaires correspondants à l'entretien spécifique des espaces publics de l'ensemble de la Commune, d'autre part, Monsieur le Président propose l'acquisition d'un véhicule électrique HEULIEZ PELICAN, d'un montant de 5 242,50 € HT, soit 6 291 € TTC, selon la proposition faite par l'entreprise GREEN PÔLE, sise 5/7 route de Royan Chalons, 17600 LE GUA.

Il précise qu'une subvention peut être accordée par le Département à hauteur de 20 % du montant HT, soit 1 048,50 euros

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'attribution d'une subvention du Département pour l'acquisition d'un véhicule électrique HEULIEZ PELICAN, d'un montant de 5 242,50 euros HT, soit 6 291 euros TTC.

13. Prise en charge d'une journée de formation « élus » organisée par l'AMF 17

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de missionner Madame Sylvie LECHEVALLIER**, conseillère municipale, Présidente de la Commission Finances, pour se rendre à la journée de formation « Travailler concrètement à l'élaboration du budget de la commune » organisée par l'A.M.F. 17, le mardi 24 février 2015, à SAINTES,

- **de prendre en charge les frais d'inscription d'un montant de 180 €, d'une part et d'autre part, les frais de déplacement jusqu'à SAINTES**, sur la base du taux des indemnités kilométriques applicables aux déplacements des agents, **ainsi que les frais de restauration** qui seront remboursés au vu des justificatifs des dépenses dont Madame Sylvie LECHEVALLIER aura assuré l'avance.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6535 du Budget 2015.

14.Prise en charge des frais de formation BAFA

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires, un agent technique des écoles suit actuellement une formation payante BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), dont la première partie a été prise en charge par la Commune par délibération du 21 janvier 2014,

Il informe de l'organisation, par l'association « Les Francas », de la dernière partie (session d'approfondissement) de cette formation, du 2 au 7 mars prochain, pour un montant total de 468 €, et propose de prendre en charge les frais de cette formation pour cet agent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre en charge les frais de la session d'approfondissement de la formation BAFA, assurée par « Les Francas », du 2 au 7 mars 2015, à DOLUS D'OLÉRON, pour un montant total de 468 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6184 du Budget 2015

15.Prise en charge d'une formation payante pour un agent

Afin de permettre à un agent du service « Espaces verts » de la Commune d'exécuter les missions qui lui sont confiées et notamment de pouvoir réaliser des dessins d'architecture paysagère, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- de prendre en charge la formation payante suivante :

Croquis de jardin : initiation à la conception d'un espace paysager :

assurée par le Domaine Régional de CHAUMONT-SUR-LOIRE **pour un coût de 935 €, ainsi que les frais de transport de l'agent participant à cette formation.**

Dernière minute :

Cette formation ne pourra pas être suivie par l'agent car elle est déjà complète.

16.Reconduction du dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, par délibération du 17 décembre 2014, a reconduit le versement d'une participation financière aux communes de 50% des frais engagés par la Commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques, avec un plafonnement réduit à 67,50 € par nid et des conditions d'éligibilité à ce dispositif.

Il propose de reconduire le dispositif mis en place, considérant d'une part, le danger représenté pour la population et d'autre part, le risque qu'une prolifération de cette espèce fait peser sur la biodiversité, et d'en définir les conditions.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de reconduire le dispositif de prise en charge par la Commune du coût de destruction, par une entreprise spécialisée, des nids de frelons asiatiques, à conditions que :

- le nid soit situé à proximité de ruchers, des habitations ou de lieux très fréquentés,
- la destruction soit réalisée à la demande de la Commune,
- la destruction soit réalisée par une entreprise spécialisée,
- la destruction soit réalisée entre le 1^{er} juin et le 30 novembre. En effet, à partir de la fin du printemps, les reines fondatrices ne sortent plus du nid et leur destruction est ainsi assurée. En hiver, le nid est abandonné et il est inutile de le détruire, car il ne sera pas réutilisé.

- de solliciter l'aide financière attribuée par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron à hauteur de 50% des dépenses engagées par la Commune et plafonnée à 67,50 € par nid.

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la constitution des dossiers de demande de participation auprès de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Questions diverses

• **Suivi du dossier de modification du PLU**

Madame BOILEAU Béatrice expose les points sur lesquels porte le projet de modification du P.L.U. :

1. Modification du plan de zonage par l'ajout d'un périmètre de préservation commerciale circonscrit dans la zone Ua du centre-bourg et positionné le long de la Grande Rue et de la Rue de La Poste concernant les commerces existants dans des locaux en rez-de-chaussée.
2. Instauration d'une emprise au sol maximale des constructions en zone Uc de :
 - 20 % maximum (assainissement individuel) et 25 % (assainissement collectif) en zone Uc1
 - 35 % maximum en zone Uc2
3. Le calage à 170 m² de la surface de plancher maximum des habitations en zone A (Agricole)
4. La mise à jour du règlement du P.L.U. pour supprimer les références COS (Coefficient d'Occupation des Sols) conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014 et remplacé les notions de SHOB (Surface Hors Œuvre Brute) et SHON (Surface Hors Œuvre Nette) par « surface de plancher » introduite par ordonnance du 16 novembre 2011.

• **Patrimoine bâti de la Commune (devenir de la Grange des Arts)**

Monsieur Patrick JAMPIERRE expose que le bâtiment communal initialement destiné à devenir « la Grange des Arts » sous la précédente municipalité et situé « Rue du Moulin » près de la crèche et de la Maison des Associations se dégrade dangereusement et que le Conseil Municipal va devoir très rapidement se prononcer sur son devenir (vente, démolition...)

• **Dossier Fief Melon**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) et les services de l'Etat pour réfléchir sur les aménagements envisageables du secteur compte tenu des forts enjeux environnementaux.

- Madame Sylvie LECHEVALLIER informe que le Championnat National des grimpeurs élagueurs 2015 sera organisé à La Cailletière du 17 au 19 avril 2015 dans le cadre des Rencontres Régionales d'Arboriculture.

• **Restos du Cœur**

Madame PAJOT demande si une solution a été trouvée pour reloger « les restos du cœur ».

Monsieur le Maire répond qu'ils occuperont les bâtiments de l'ancienne boucherie.

• **Feu d'artifice d'Août**

Monsieur Patrick JAMPIERRE propose de supprimer le feu d'artifice du mois d'Août et d'utiliser le budget qui lui était alloué pour organiser un festival des « Arts de la Rue » et demande que le conseil municipal se prononce par vote sur ce projet afin de lui permettre de commencer à travailler ou non sur le projet.

Le Conseil Municipal s'est prononcé POUR la suppression du feu d'artifice du mois d'Août au bénéfice du festival des « Arts de La Rue » par :

13 Votes Pour - 5 Votes Contre (BOILEAU B., PAJOT K., RICOU J., RIVES-FAULQUES F., VILLA P.) **et 5 Abstentions** (ARCICAULT N., BITARD J., DAVID G., TESSIER E., VIAUD M.)

La séance est levée à 23 heures 30.